



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

Mantes la Jolie, le 09 décembre 2015

SOUS-PRÉFECTURE DE MANTES-LA-JOLIE
BUREAU POLICE GENERALE ET CADRE DE VIE

Affaire suivie par Sylvie HENON

☎ 01 30 92 85 37

Fax 01 30 92 85 22

sylvie.henon@yvelines.gouv.fr

2015/ 292

Compte-rendu Commission de Suivi de Site EMTA à GUITRANCOURT

Le 22 octobre 2015 à 14H30 s'est tenue dans les locaux d'EMTA à GUITRANCOURT, la Commission de Suivi de Site de l'installation de traitement et de stockage de déchets EMTA.

Participaient à cette réunion :

- Monsieur Henri KALTEMBACHER, DRIEE – Chef de l'UT 78,
- Monsieur Gautier DERROY, DRIEE – UT 78,
- Monsieur Patrick DAUGE, Maire de GUITRANCOURT,
- Monsieur Luis POMBAL, Mairie d'ISSOU,
- Monsieur Jean-Luc SMANIO, CAMY,
- Monsieur Thierry VILLERIO, Société EMTA,
- Monsieur Christophe CAUCHI, Société EMTA,
- Madame Nadine FACHETTI, Société EMTA,
- Monsieur Arnaud PISAREK, Société EMTA,
- Monsieur Pierre BELLICAUD, Association des amis du Vexin Français,
- Madame Corine DUMONT, Association Yvelines Environnement,
- Monsieur Eric REGNAUD, SDIS 78, Madame Philippine PUVIS, SDIS 78,

Monsieur KALTEMBACHER ouvre la séance par la présentation des participants.

L'ordre du jour est le suivant :

- ☐ Présentation par l'exploitant du bilan d'activité de l'année 2014
- Perspectives d'évolution du site : mise en place d'une centrale de cogénération
- ☐ Bilan de l'inspection des installations classées sur le site
- Questions diverses
- Visite du site

Les présentations sont disponibles sur le site de la DRIEE à l'adresse suivante :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/emta-guitrancourt-a1058.html>

I – Présentation par l'exploitant du bilan d'activité (voir la présentation)

18-20 rue de Lorraine – 78201 MANTES LA JOLIE CEDEX

☎ 01 30 92 74 00 – FAX : 01 30 94 76 87

Retrouvez nos jours et horaires d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Suite à cette présentation, la parole est donnée aux participants.

S'agissant des travaux de la tranchée poursuivie, Monsieur BELLICAUD demande si une collecte des eaux a été effectuée.

Monsieur VILLERIO explique qu'une isolation a été réalisée sur le site initial, cette tranchée ne vient que compléter un système déjà existant.

Il y aura une augmentation conséquente sur les débits captés mais uniquement de l'eau qui n'est pas susceptible d'entrer en contact avec les déchets.

II– Perspectives d'évolution du site : mise en place d'une centrale de cogénération

A la fin de sa présentation, Monsieur VILLERIO explique que ce projet permet à la fois de tenir compte de l'augmentation prévisible de production de biogaz et de mieux valoriser ce biogaz. L'installation de cogénération produira de la chaleur pour traiter les lixiviats et de l'électricité qui sera revendue au réseau. Un deuxième moteur devrait venir dans un second temps, en fonction de la production de biogaz.

Cette installation remplacera le dispositif de traitement existant appelé BGVAP qui n'est pas suffisamment dimensionné. Les deux outils actuels utilisés pour le traitement des lixiviats sont le BGVAP et la STEP de ROSNY SUR SEINE qui, avec ce projet, ne devrait plus recevoir les lixiviats, et par conséquent moins de camions transiteront vers ce site.

Monsieur KALTEMBACHER indique que ce projet améliorera la valorisation énergétique de l'installation. Madame DUMONT s'interroge sur le fait que ce projet ne fasse l'objet que d'une simple déclaration.

Monsieur KALTEMBACHER explique que le site a récemment fait l'objet d'une autorisation préfectorale, après enquête publique. Cette nouvelle modification des conditions d'exploitation a été estimée comme non substantielle au vu de l'étude transmise par l'exploitant et a fait l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire après passage en CODERST.

III– Bilan de l'inspection des installations classées sur le site (voir présentation)

Madame DUBOIS qui a quitté l'UT 78 sera remplacée au 1^{er} décembre 2015.
En attendant, Monsieur DEROY assure l'intérim.

Monsieur DEROY évoque les deux grandes évolutions dans la situation administrative :

- une demande d'augmentation du rythme de stockage des déchets dangereux qui a fait l'objet d'une procédure d'autorisation complète et a abouti à l'arrêté d'autorisation du 18 décembre 2014
- une demande d'exploitation d'une centrale de cogénération fonctionnant avec le biogaz collecté et qui a fait l'objet d'un arrêté de prescriptions complémentaires du 7 octobre 2015 après passage au CODERST.

Monsieur DEROY évoque les principaux impacts environnementaux de ces deux modifications des conditions d'exploitation et les mesures prises pour les limiter.

Monsieur DEROY indique ensuite le bilan des inspections réalisées sur le site le 28 octobre 2014 et le 12 mai 2015. Aucune non-conformité notable par rapport aux prescriptions

applicables contrôlées n'a été constatée. Les courriers de suite de l'inspection ont fait l'objet de réponses de la part de l'exploitant.

IV– Questions diverses

Suite au projet de centre de tri des encombrants, Madame DUMONT souhaite savoir si la défense incendie est renforcée afin de répondre à une remarque émise par le SDIS à ce sujet. Le centre de tri n'est pas encore mis en place, un bassin est en effet prévu. Il possédera une géomembrane et sera alimenté dans un premier temps par un autre bassin, et pour répondre aux inquiétudes, il n'y aura pas de prélèvements dans la nappe .

Monsieur KALTEMBACHER remercie l'exploitant pour la clarté des intervenants et souligne la bonne gestion du site et son intégration environnementale.

Le SDIS, avec lequel l'exploitant a de fréquents échanges, confirme la bonne gestion du risque incendie par l'exploitant.

Monsieur DAUGE souhaite alerter l'assemblée sur le débit du ru aux cailloux. En effet, le curage des rus est interdit par la police de l'eau. Cela risque d'engendrer des débordements et causer de vrais problèmes pour les agriculteurs. Monsieur KALTEMBACHER prend note de cette remarque et se rapproche de la police de l'eau afin d'apporter une réponse à ce problème.

La CAMY souligne l'intérêt du site pour la gestion des déchets et rappelle que ce site est invisible et que son exploitation est de qualité.

Monsieur CAUCHI félicite ses équipes, et indique qu'il reste vigilant sur les évolutions de la réglementation à venir qu'il faudra intégrer. Il souligne que ce site constitue un outil de proximité pour les déchets du département, alors que certains de ces déchets sortent encore du département.

Madame DUMONT alerte l'exploitant sur les camions non bâchés aperçus sur le site, en provenance de SARPI. Monsieur VILLERIO explique que les conditions de transport ne dépendent pas d'EMTA.

Monsieur DEROY fera remonter cette remarque à SARPI, installation classée qu'il a en charge.

Monsieur KALTEMBACHER remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

Le Président



Henri KALTEMBACHER

